

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
13760

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : Avenant n° 1 à la convention de Programme d'Intérêt Général (PIG) 2016-2021 du
Pays d'Aix "Mieux habiter, mieux louer" avec secteurs renforcés.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Programme d'intérêt Général (PIG) "Mieux habiter, mieux louer" 2016-2019 engagé sur le territoire du conseil de territoire du Pays d'Aix, avec 6 secteurs renforcés, a obtenu des résultats très satisfaisants.

Aussi, en accord avec les partenaires de ce programme, le conseil de territoire du Pays d'Aix souhaite prolonger ce dispositif pour une période prenant effet à compter du 27 septembre 2019 jusqu'au 27 septembre 2021, dans le cadre d'un avenant au PIG.

Cet avenant de 2 années doit favoriser une continuité des interventions en faveur des propriétaires privés dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif.

Pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés pour ces 2 années supplémentaires, une participation départementale de 482 000 € est sollicitée selon le détail prévisionnel figurant en annexe I pour permettre de financer les travaux de 206 logements de propriétaires occupants et 11 logements de propriétaires bailleurs.

Cette enveloppe complémentaire portera l'engagement total du Département pour ce PIG 2016-2021 à hauteur de 1.340.450 €

L'estimation a été calculée en fonction des résultats observés à fin novembre 2018, et d'une projection tenant compte des problématiques propres au territoire, notamment la difficulté de toucher les propriétaires bailleurs.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de :

- proroger la durée de validité de la participation départementale au PIG 2016-2019 sur la durée de l'avenant soit du 27 septembre 2019 au 27 septembre 2021 et d'approuver ainsi l'avenant n° 1 à ce PIG ;

- de donner votre accord à l'octroi à la Métropole Aix-Marseille-Provence d'une subvention complémentaire de 482 000 € soit 241 000 € par an, pour accompagner la mise en œuvre des objectifs départementaux fixés dans l'avenant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL